



AMÉNAGEMENT 77

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2022 (210^{ème} Séance)

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220617-lmc100000023884-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022
Réception Préfet : 24/06/2022
Publication RAAD : 24/06/2022

En VISIOCONFERENCE ET PRESENTIEL

Le 30 mars 2022, le Conseil d'Administration d'AMENAGEMENT 77 s'est tenu en visioconférence et présentiel, pour sa 210^{ème} séance sur convocation du Président de la Société,

Administrateurs présents :

Conseil Départemental 77

M. Yann DUBOSC
M. Thierry CERRI
M. Bernard COZIC
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Gilles RAVAUDET

Caisse des Dépôts

M. Paul-Henri BULLOT
Mme Catherine HAMEAU

CCI 77

M. Pierre VITTE

Terralia

M. Daniel CORUBLE

Aménagement 77

M. François CORRE
Directeur Général

Absents et/ou excusés :

M. Smaïl DJEBARA, Conseiller Départemental ;
M. Xavier VANDERBISE, Conseiller Départemental ;
M. Denis JULLEMIER, Conseiller Départemental, excusé ;
M. François BOUCHART, Représentant la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, excusé ;

Personnes qualifiées :

Mme Lamyia BENNIS, Commissaire aux Comptes - Cabinet MAZARS ;

Mme Emmanuelle OBLIGIS, Censeur - SCET, excusée ;

M. Eric FREITAS, Directeur Opérationnel, Aménagement 77 ;
Mme Lydie BENKO, Directrice Développement, Aménagement 77 ;
Mme Maryline MENDES, Directrice Administrative et Financière, Aménagement 77 ;
Mme Marie MIRANDA, Assistante de Direction, Aménagement 77.

Point n° 1 de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, les termes du procès-verbal de la 209^{ème} séance du 8 mars 2022.

Point n° 2 de l'ordre du jour

LANCEMENT DU PROCESSUS D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SEM AMENAGEMENT 77

Afin de permettre une bonne prise en compte de tous les éléments en jeu, les détails relatifs aux points suivants ont été transmis aux administrateurs :

- Le projet de rapport du Conseil d'Administration qui devra être soumis à une prochaine assemblée générale extraordinaire (AGE) ;
- Le projet des résolutions de cette AGE ;
- La sollicitation de l'agrément de l'entrée d'un nouvel actionnaire dans le capital de la SEM ;
- Le projet de Pacte d'Actionnaires de la SEM, lequel entrerait en vigueur à l'issue du processus d'augmentation de capital.

Cette démarche s'inscrivant dans le processus stratégique présenté et partagé depuis plusieurs séances, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le lancement du processus d'augmentation de capital lequel comporte :

- La validation des documents qui seront mis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- La validation de l'agrément de l'entrée d'un nouvel actionnaire (la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire)
- Le projet de Pacte d'Actionnaires de la SEM.

La direction générale est invitée à se rapprocher de toutes les instances compétentes des autres parties prenantes afin que celles-ci prennent les décisions et/ou délibérations nécessaires à cette augmentation de capital.

Point n° 3 de l'ordre du jour

LANCEMENT DU PROCESSUS DE CREATION D'UNE SOCIETE FILIALE DE LA SEM AMENAGEMENT 77

Conformément aux conclusions de l'étude de préfiguration dont les conclusions ont été présentées aux actionnaires lors des derniers CA d'Aménagement 77, il est proposé aux administrateurs d'engager le processus de constitution de la foncière en sollicitant les collectivités actionnaires pour obtenir leur approbation quant à la création de cette société filiale.

Le Conseil d'Administration donne pouvoir à la Direction Générale d'Aménagement 77 pour mener les discussions dans le respect des intérêts de la SEM et de solliciter l'approbation des instances délibérantes des collectivités actionnaires d'Aménagement 77 sur la prise de participation de la SEM au sein d'une nouvelle société filiale (dans le cas d'espèce une Société par Actions Simplifiée), conformément aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Point n° 4 de l'ordre du jour

POINTS DIVERS :

Aucun autre point n'est évoqué.

§§§§§§§§

Le Président remercie les Administrateurs de leur présence et, personne ne demandant plus la parole, lève la séance.

Le Président

Un Administrateur